




La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français 

Connaître les documents exigés pour voyager en Europe (Simulateur)

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Permet aux ressortissants français majeurs de connaître le document d'identité (passeport, carte nationale d'identité) exigé pour voyager en Europe.

Accéder au
simulateur

(<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/DocumentsVoyageEurope>)

Vérfifié le 26 décembre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Avec quels documents un Français peut-il se rendre en Suisse ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16538>)
- Peut-on voyager avec une carte d'identité de plus de 10 ans ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32303>)
- Voyager en Europe (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13605>)